

DUC DUC- VOLEFI rappelle ESCALOPES CORDONS BLEUS DE POULET X2 - 200G -CÔTE CROC



- Noms des modèles ou références concernés : **ESCALOPES CORDONS BLEUS DE POULET X2 - 200G -CÔTE CROC**
- Marque : **CÔTE CROC**
- GTIN 3564700721766 Lot 29024246 Date limite de consommation 27/09/2024
- Date début/fin de commercialisation : **du 03/09/2024 au 16/09/2024**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Marque de salubrité : **29.236.010 CE**
- Informations complémentaires : **Présence de corps étrangers + encre dans des ESCALOPES CORDONS BLEUS DE POULET X2 - 200G -CÔTE CROC**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **SCAMARK**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Présence de corps étrangers + encre dans des ESCALOPES CORDONS BLEUS DE POULET X2 - 200G -CÔTE CROC**
- Risques encourus par le consommateur : **Inertes (verre, métal, plastique, papier, textile...)**
- Anomalie d'étiquetage
- Description complémentaire du risque : **Présence de corps étrangers + encre dans des ESCALOPES CORDONS BLEUS DE POULET X2 - 200G -CÔTE CROC**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
En raison du risque de blessures / effets indésirables suite à l'ingestion de ce produit, par précaution il est recommandé aux personnes qui détiendraient des produits appartenant au(x) lot(s) décrit(s) ci-dessus de ne pas les consommer.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Autre (voir informations complémentaires).**

CONTACT

- Informations complémentaires publiques : **Présence de corps étrangers + encre dans des ESCALOPES CORDONS BLEUS DE POULET X2 - 200G -CÔTE CROC**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre